



SUD appelle à la solidarité pour les collègues licenciés et ou exclus.



SUD met en place une collecte afin de subvenir aux lourds frais d'avocat pour les procédures de contestation des collègues qui ont été exclus et qui contestent haut et fort cette injustice.

Les avocats sont nécessaires face à ceux de Naval Group qui font tout pour débouter les personnels qui contestent. Naval Group se cache derrière des articles de lois en s'appuyant sur le fait qu'il n'y a aucune raison et urgence en l'état de contester le refus d'agrément d'accès au site... Quand il s'agit de matraquage social, l'entreprise sait mettre les moyens...

Tous les personnels du site sont concernés et peuvent à tout moment être raccompagnés aux portes de l'établissement et sans motif.

SUD considère ces pratiques inacceptables en l'état et qui s'apparente à du licenciement abusif et discriminatoire.

La présomption d'innocence

« Article 11. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis. »

La direction de Naval Group doit cesser ces pratiques inhumaines qui sont propices aux risques psycho-sociaux !!!

Aujourd'hui c'est eux ! Demain c'est vous ! Mobilisons-nous pour préserver nos emplois et pour ne pas vivre dans un stress constant de savoir si, du jour au lendemain, vous serez licenciés sans motif réel et valable, en toute injustice !

Si vous souhaitez participer à la solidarité, vous pouvez nous contacter au :



**Contactez le Syndicat SUD Naval Group Ruelle
Téléphone ; 07.68.74.38.75 Mail : sudindustrie16@outlook.fr**

Ruelle, le 28 mars 2018.

Naval Group Lorient. Interdits d'entrée sans explications

Publié le 06 décembre 2017 Modifié le 06 décembre 2017 à 07h18

1 VOIR LES COMMENTAIRES



Une cinquantaine de sous-traitants sur les 800 présents sur le site lorientais ont ainsi été frappés par cette mesure d'interdiction.

Depuis quelques semaines, une cinquantaine de salariés de sous-traitants ont été interdits d'accès, du jour au lendemain, sur le site de Naval Group Lorient. La conséquence de nouvelles mesures de sécurité édictées par le ministère des Armées. Sans justifications, la mesure fait débat.

Naval Group Ruelle: exclus du site du jour au lendemain

Trois salariés de Naval Group ou de sous-traitants ont été exclus du site de Ruelle après s'être vu retirer leur agrément. Sans connaître la raison.

Lénaëlle SIMON
Lsimon@charentelibre.fr

C'était l'après-midi du 25 janvier. Fabien Petit, 42 ans, technicien de maintenance, infrastructures et réseaux depuis huit ans pour le compte de DES, une filiale de Naval Group, était à son poste de travail à Ruelle. «Mon chef est venu me chercher, m'a demandé de rassembler mes affaires et de partir.» Depuis, il n'a jamais pu remettre les pieds sur son lieu de travail. Même pour son entretien préalable au licenciement, qui s'est tenu dans une salle de réunion au poste de garde. Motif de son exclusion: son agrément, indispensable pour exercer sur des sites classés défense, a été retiré. «Depuis j'ai été licencié puisque cela constitue un motif de licenciement.» Il n'est pas le seul. «Deux autres collègues sont concernés: l'un, qui était en CDI depuis dix ans, a été exclu en juillet et n'a depuis pas pu retrouver de travail à cause de cela, l'autre, Raphaël Gutierrez, peintre, l'a été en décembre», relate Dimitri Joyeux, secrétaire de Sud Industrie en Charente et responsable de la section syndicale à Naval Group.

50 exclus à Lorient

Le problème, c'est que les salariés ne connaissent pas les motifs du retrait de leur agrément. «Même ma directrice ne le sait pas», souligne Fabien Petit. Ce que confirme Naval Group Ruelle par la voix de Gilles Ferrari, son directeur adjoint. Ces exclusions font suite aux enquêtes administratives menées par la direction générale des armées et le ministère, qui ne font pas connaître les motivations de leurs décisions.



Fabien Petit (au centre) a dû quitter son poste du jour au lendemain. Ph. Quentin Petit

Alors, les salariés et leurs syndicats tentent de trouver des explications. «Le seul point commun qu'on a identifié, c'est qu'ils ont tous les trois commis des délits routiers, excès de vitesse ou alcool», renseigne Dimitri Joyeux, qui souligne l'accélération du mouvement de retrait d'agréments ces derniers mois.

En décembre, une cinquantaine de salariés de sous-traitants ont été interdits d'accès, sans justification, de la base de Lorient, selon nos confrères du Télégramme. Le représentant de Sud fait le lien avec la nouvelle loi antiterrorisme qui a remplacé en novembre l'état d'urgence et aurait durci les règles lors des enquêtes. «Ça ne touche pas les bonnes personnes. Ce ne sont pas des terroristes ni des fichés S mais des citoyens qui travaillent. Avant, les gens n'étaient pas mis dehors

comme ça.» Il souligne que ces précédents ont des conséquences sur le travail au quotidien. «Il y a une grosse attente chez le personnel. Tout le monde est dans un état de stress.» «Je ne sais pas pourquoi j'ai été licencié mais mes collègues non plus, s'émuent Fabien Petit. Ils peuvent tout supposer. J'ai participé à la création de DES à Ruelle. J'ai donné beaucoup et en une heure on me dit que c'est fini.» «Ils sont présumés coupables», observe Jean-Claude Doucet au nom de Solidaires, qui soutient ces salariés. Fabien Petit a engagé un référé au tribunal administratif de Poitiers qui n'a pas abouti car il n'avait pas encore eu la notification de son licenciement. Une seconde demande est déposée. Ses collègues se tournent aussi vers la justice tandis qu'un courrier a été envoyé à la ministre des Armées pour obtenir la levée des motifs.

STOP AUX EXCLUSIONS SANS MOTIF !!!